

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2025

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 12 juin 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

19 mai 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Pierre BEAU

12 juin 2025

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Jean-Albert BOULAY, José ABRUNHOSA

Suppléant excusé : Virginie VERNERET, Stéphane LEDOUX, Isabelle SOIRAT

Pouvoirs :

Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Christophe THORIN

N°32.2025bis

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Philippe MERCIER, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Marc MORETTI

Objet de la délibération :

**Ressources Humaines –
Créations de postes – Mise à
jour du tableau des effectifs à
compter du 1^{er} juillet 2025**

Eric BARDET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

M. Eric MARTELLIERE, le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CDG 41 de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

.../...

Dans ce cadre, le Président propose les **créations** suivantes, à compter du 1^{er} Juillet 2025 :

➤ Filière administrative

- 1 poste à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire des instances affecté au Pôle conseil et accompagnement statutaire au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- 2 postes à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire des carrières pouvant être pourvu par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur.

En effet, dans le cadre du remplacement de deux agents bénéficiant d'une mutation externe et, actuellement, titulaires des grades d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de rédacteur, il est essentiel, pour la continuité du service, de pouvoir recruter soit deux agents du même grade, soit d'un grade différent de celui-ci détenu par les agents actuels.

Aussi, et conformément à l'article L.2 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement s'avérant infructueux d'agents fonctionnaires, les postes pourront être exercées par un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du CGFP.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** la création des postes suivants :
 - 1 poste de gestionnaire des instances au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 postes de gestionnaire des carrières aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou rédacteur à temps complet
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2025
- **de dire** que les crédits sont bien inscrits au budget de l'établissement au chapitre 012

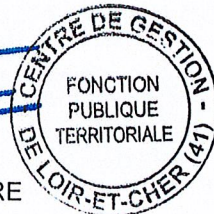
.../...

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 juin 2025

Le Président,

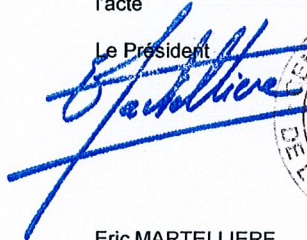

Eric MARTELLIERE



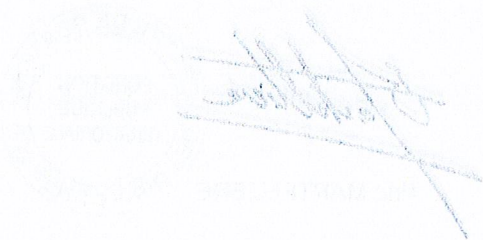
Publié ou notifié le : 18 juin 2025
Exécutoire le : 18 juin 2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


Eric MARTELLIERE



A faint circular stamp is visible on the left side of the page. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B. Bouchard'.

A faint circular stamp is visible on the right side of the page. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B. Bouchard'.